

AVIS DE COURSE

Championnat Régional de voile « Banque Populaire Val de France »
IND SOLITAIRE N°1,

Cercle Nautique de la Beauce / Ligue Centre Val de Loire
Grade 5A

04 octobre 2026

Lieu : Cercle Nautique de la Beauce – 640 Chemin des Voiliers –
28190 Saint Georges sur Eure

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs *A utiliser en cas de besoin*

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones N/A
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 Le règlement du championnat de Ligue est disponible en ligne
: <https://liguedevoilecentrevaleloire.fr/commission-sportive/>
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par un avertissement oral.

1.7 N/A

- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1** Les IC seront disponibles après 10 heures le 04 octobre 2026 à Cercle Nautique de la Beauce 2890 Saint Georges sur Eure
- 2.2** Les IC seront publiées selon la prescription fédérale
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable au Cercle Nautique de la Beauce le jour de la course
- 3.2** A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes dériveurs solitaires.
- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Attention la licence temporaire n'est pas autorisée s'il y a délivrance d'un titre de champion (dépt, ligue, France, ... ainsi que pour les sélectives correspondantes).
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à <https://www.cnbeauce.fr/fr/regates> jusqu'au 03 octobre 2026. ou sur place au Cercle Nautique de la Beauce – 28190 Saint Georges sur Eure le 04 octobre 2026
- 4.4** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.cnbeauce.fr/fr/regates>
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : 15 € au lieu de 10 €
- 4.7** N/A.
- 5 DROITS A PAYER**
- 5.1** Les droits sont les suivants :
- | Classe | Droits d'inscription jusqu'au 03/10/2026 | Droits après le 03/10/2026 |
|---------------|--|----------------------------|
| IND SOLITAIRE | 10 € | 15 € |
- 5.2** Autres frais : N/A
- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES
N/A

8
8.1 **PROGRAMME**
Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
04/10/2026	8h	10h

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :
N/A

8.3 Jours de course :
N/A

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
IND Solitaire	Minimum 3	7

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de courses maximum par jour.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11 h

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 h.

9 **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 04 octobre 2026 à 8h

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 N/A

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

N/A

11 **LIEU**

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course. .

12 **LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera le suivant : description dans les instructions de course ;

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la ou les classes *IND SOLITAIRE* la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT**

14.1 Le système de classement est le suivant : *Système de point à minima*

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand au moins 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) N/A

14.4 N/A

15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF

- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course. *N/A*

17 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée *N/A*

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Chaque *participant aura un lot*

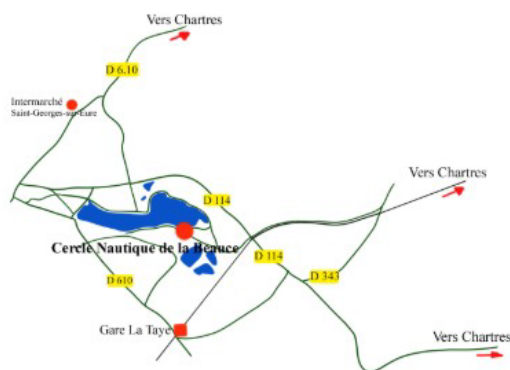
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Christelle *PERINEAU Cercle Nautique de la Beauce 07 49 78 97 61*.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

Cercle Nautique de la Beauce – 640 chemin des voiliers –
28190 Saint Georges sur Eure

<https://maps.app.goo.gl/YwarQhKND2G49wL98>



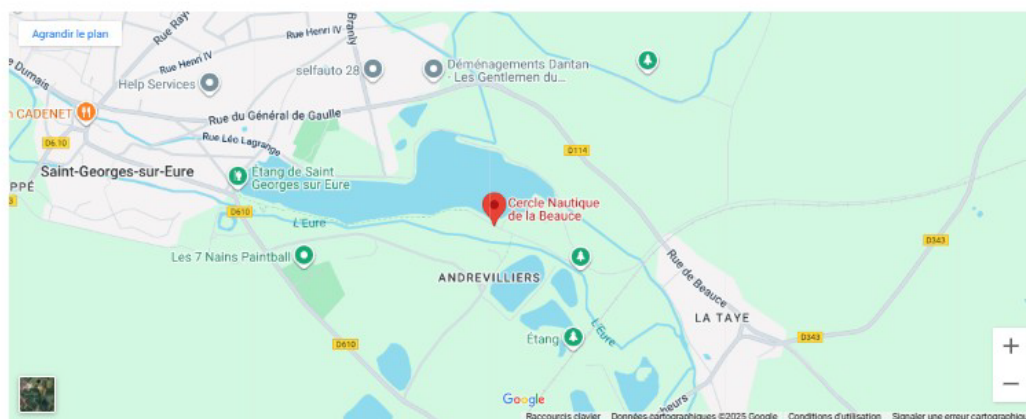
Si vous arrivez de Paris ou de Chartres, le chemin est le même en sortant de la rocade. Suivez la D921 puis la D114. Il vous suffira de tourner juste après la ligne de chemin de fer à la Tâche.

Si vous arrivez de Saint-Georges-sur-Eure, il vous suffit de suivre la direction de la Tâche et tourner avant la ligne de chemin de fer.

Pour être certain que vous êtes sur le bon chemin, une planche de voile vous accueille. Le club se trouve au bout du chemin, vous y trouverez de quoi vous stationner juste en face du portail d'entrée.

Une ligne de train passe également à La Tâche.

Nous vous attendons !



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

